



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Minitel

Question écrite n° 38453

Texte de la question

M Francis Saint-Ellier demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, s'il serait envisageable de faire apparaître sur l'écran Minitel en cours de consultation le coût de la communication. Cette mesure permettrait, notamment pour les utilisateurs du 36-15, de n'être pas surpris par le montant des factures téléphoniques. Par ailleurs, ceux qui hésitent encore à se servir de cet outil pourraient contrôler leur consommation, et ainsi utiliser le Minitel avec confiance.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue d'une expérimentation effectuée dans la région de Bordeaux de décembre 1986 à février 1987, la généralisation de l'affichage sur l'écran du coût d'utilisation du minitel a été faite progressivement à l'ensemble du territoire métropolitain et terminée en octobre 1987. A l'heure actuelle, pour Teletel 2 et 3, l'affichage du coût de la communication est possible à l'initiative de l'utilisateur, soit au fur et à mesure de celle-ci, soit à la fin, en appuyant dans les deux cas sur la touche sommaire. Cette indication semble de nature à répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38453

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1346

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1786